



L'AUTRE POLITIQUE : LES FONDEMENTS



Modeste BOUKADIA

Notre Pays traverse une crise aigüe sans précédent ; crise qui se traduit par une rupture entre les Institutions et l'ensemble des habitants du Congo. L'environnement international, avec la crise financière interbancaire et internationale, qui n'en finit pas, appelle de son côté de profonds changements dans la manière de gouverner les Etats afin de faire face à la récession mondiale qui ébranle les marchés financiers et les bourses.

Les **FONDEMENTS** de « **L'AUTRE POLITIQUE** » autour de « *Ensemble, Construisons l'Avenir - nous le pouvons pour le Congo* »

énoncent la politique novatrice pour notre Pays en vue d'intégrer tous les habitants dans le processus du « Chemin d'avenir » qui doit aboutir au Congo na biso, le **NOUVEAU CONGO**.

Ces Fondements en trois (3) volets sont :

1. **COMMENT GERER NOTRE PATRIMOINE COMMUN**
2. **CAHIER DE CHARGES**
3. **DE LA RESPONSABILITE DE L'ETAT**

I - COMMENT GERER NOTRE PATRIMOINE COMMUN¹

La préoccupation qui m'anime en tant qu'homme politique, après que notre Pays ait atteint le Point d'Achèvement de l'IPPTTE, est de redémarrer le Pays. Le « Chemin d'avenir » est la trajectoire signifiée au Congo qui doit aboutir au « Congo na biso » c'est-à-dire le **NOUVEAU CONGO** aux fins de répondre aux exigences de la CEMAC, de la CEEAC, du NEPAD, de l'APE UE-ACP, des OMD et de l'OMC.

Ce volet de **COMMENT GERER NOTRE PATRIMOINE COMMUN** a pour but de montrer l'objectif principal qui est de créer les conditions nécessaires à l'élévation du niveau de vie des populations installées dans notre Pays. Pour atteindre cet objectif, la bonne gestion de nos finances publiques constitue la stratégie fondamentale.

Les moyens à mettre en œuvre s'articulent autour de la performance de l'Administration Publique et des Entreprises dans le cadre du Commerce interne et du Travail des femmes et des hommes habitant notre Pays.

1. LES FINANCES PUBLIQUES

Une bonne gestion de nos finances publiques nécessite :

- 1.1 L'exécution effective des Prévisions Budgétaires dans le respect des Lois et Règlements relatifs à l'émission, au recouvrement, à l'encaissement et au décaissement des recettes et dépenses publiques.
- 1.2 L'élargissement de l'assiette fiscale par le respect des Lois et Règlements relatifs aux activités du Travail et du Commerce.
- 1.3 Une Epargne Budgétaire pour financer les investissements publics.

¹ La Rue meurt N°684 du jeudi 25 mars 2010 et site internet <http://www.congo-sangha.com>

- 1.4 La promotion du Porte-feuille de l'Etat et des Collectivités locales pour répondre au déficit des entreprises, créer des emplois et valeurs ajoutées, résorber le chômage, assurer une croissance interne hors pétrole et augmenter les recettes budgétaires ; ce Porte-feuille sera mis en gérance.
- 1.5 Une adéquation des prévisions budgétaires avec :
- les composantes de l'offre et de la demande global ;
 - les balances commerciale et des paiements ;
 - la situation monétaire.

2. LES MOYENS

2.1 L'ADMINISTRATION PUBLIQUE

- 2.1.1 La Décentralisation des services de l'Etat et la mise en place de la Fonction Publique Territoriale sont une nécessité pour mieux gérer notre Economie et les Personnels de la Fonction Publique.
- 2.1.2 Les services décentralisés doivent bénéficier, de l'Etat, les ressources nécessaires à leur meilleur fonctionnement.
- 2.1.3 L'efficacité de l'Administration Publique doit être matérialisée par la mise en place de l'homme qu'il faut à la place qu'il faut pour que notre Pays ne soit plus géré dans l'ignorance.
- 2.1.4 En effet, pourquoi l'Etat participe-t-il à la culture de la paresse en autorisant les populations sans revenus de s'installer dans les cités urbaines, avec pour conséquence le développement de la délinquance et du banditisme alors qu'il faut favoriser l'activité dans les zones rurales dans des conditions modernes.
- 2.1.5 Le respect strict des Lois et Règlements de notre République constitue la clé de Performance de l'Administration Publique.

2.2 LES ENTREPRISES

- 2.2.1 Face à l'absence d'un système bancaire qui doit concourir à la promotion et au développement des Entreprises, la Consommation et l'Epargne intérieures doivent constituer les ressources de financement des Entreprises installées au Congo.
- 2.2.2 Cette stratégie exige de l'Administration Publique le paiement à bonne date de ses engagements. Cela est possible par la suppression ou la réduction des dépenses : pléthore des membres du Gouvernement et des séminaires, paiements des marchés publics fictifs. Un Etat décentralisé de moins de cinq (5) millions d'habitants peut-il compter 37 ministres ?
- 2.2.3 Peut-on parler de l'Economie sans Entreprise ?
- 2.2.4 Des Entreprises doivent être créées dans chaque Région ou Département en utilisant la population locale et en tenant compte des potentialités du terroir en vue de développer le commerce intérieur. Il s'agit de substituer les importations des produits alimentaires, assurer l'auto-suffisance alimentaire des populations et exporter la production alimentaire BIO.
- 2.2.5 L'existence de tout Pays moderne dépend des activités des Entreprises. Elles ont une fonction économique et sociale. L'Entreprise, c'est le TRAVAIL. L'Etat, en sa qualité de principal employeur, doit mettre donc l'accent sur le travail qui est un DROIT inaliénable inscrit dans la Constitution. Ne dit-on pas qu'il faut travailler pour VIVRE ? DIEU, Lui-même, n'a-t-il pas dit à ADAM « c'est à la sueur de ton visage que tu mangeras du pain » ?

II - CAHIER DE CHARGES²

Tout Etat moderne d'un Pays fonctionne de manière optimale grâce à son Economie qui est le résultat de l'activité des Entreprises avec objets sociaux à créer, à réhabiliter et à renforcer.

Ce document est destiné aux partenaires économiques et sociaux afin que les populations de notre Pays connaissent notre politique en matière d'investissements. Ce volet de **CAHIER DES CHARGES** présente les opportunités, les avantages et les modalités de premier choix pour investir dans notre Pays.

Ce dispositif complète **COMMENT GERER NOTRE PATRIMOINE COMMUN** afin que l'Entreprise et le Commerce, dans notre Pays, sortent de l'économie informelle en créant des emplois imposables.

La reconduction des engagements, pris par notre Pays auprès des Partenaires Extérieurs dans les divers secteurs d'activités, doit se faire selon une nouvelle masse monétaire crédible pour la création et/ou la réhabilitation des Entreprises et de notre Commerce en vue du Travail du Travail des Habitants du Congo.

Ce **CAHIER DES CHARGES** est donc la clé pour que le « Chemin d'avenir » aboutisse au « Congo na biso », le Nouveau Congo. Il constitue pour notre Pays mon Engagement inaliénable en faveur de la Paix, la Réconciliation, l'Unité et la Concorde nationale pour sécuriser l'investissement, les biens et services et la vie des personnes installées dans notre Pays. Ce **CAHIER DES CHARGES** comporte plusieurs paragraphes.

1. METHODE POUR FAIRE REDEMARRER LE PAYS

Le passage de la non-gouvernance à la bonne gouvernance **SE FERA SANS « CHASSE AUX SORCIERES »** pour permettre la continuité de l'Etat sans mettre en péril le fragile équilibre qui est un acquis à soutenir et à pérenniser.

Pour consolider la confiance des partenaires, des investisseurs et des bailleurs de fonds, il est indispensable de constituer un **GOVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE RESSERRE** pour réduire les dépenses publiques en vue de dégager une épargne publique destinée à l'investissement.

Les prestations des biens et services doivent se conformer à la norme de qualité ISO 9000. Le respect de cette norme garantit les droits des consommateurs aux fins de supprimer la contrefaçon et respecter la dignité humaine et les conditions de travail.

2. COMMENT FAIRE RENTRER DE L'ARGENT AU TRESOR PUBLIC

Lire **COMMENT GERER NOTRE PATRIMOINE COMMUN.**

3. CONDITIONS OPTIMALES POUR UN PARTENARIAT DE COOPERATION RECIPROQUE ET RESPONSABLE

On investit pour créer des Entreprises qui font des bénéfiques et un retour sur investissement. La stabilité politique en est le facteur déterminant. La **RELANCE ECONOMIQUE** est en étroite relation avec **L'INVESTISSEMENT DANS LES ENTREPRISES MULTISECTORIELLES** à créer, à réhabiliter et à renforcer qui doivent être aux normes internationales, à implanter sur l'ensemble du territoire national en fonction des ressources locales identifiées et éprouvées.

Dans cette perspective, il est impératif d'urgenter l'exécution des dispositions relatives au financement des Entreprises privées sinistrées du fait des guerres civiles et à la négociation de la dette intérieure commerciale contenues dans le Protocole d'Accord Gouvernement-Syndicats signé le 9 janvier 2006 à Brazzaville.

² *La Rue meurt* N°686 du jeudi 29 avril 2010 et site internet <http://www.congo-sangha.com>

Le redémarrage de notre économie nécessite des secteurs d'activités-clés qui jouent le rôle de starter de la relance économique :

- Les secteurs Portuaires et Aéroportuaires (Pointe-Noire, Brazzaville, etc.), le désenclavement de notre Pays, la construction du barrage de Sounda (Kouilou), les Nouvelles Technologies de l'Information et de Communication (Internet très haut débit, téléphonie mobile et filaire, Informatique, TV, etc.), la formation des Personnels pour le SAV : maintenance, gestion, administration, etc. feront l'objet de **CONCESSIONS** avec des Partenaires extérieurs pour consolider le savoir-faire des travailleurs Congolais.
- Les secteurs de la Production et de la Distribution de l'Eau, de l'Electricité, du traitement des Eaux usées et des Déchets seront en **CONTRATS DE SOUS-TRAITANCE** avec les Partenaires extérieurs avec formation des Personnels qualifiés.
- Pour le secteur ferroviaire (C.F.C.O.), chaque gare sera réhabilitée avec les activités y afférentes.

La dynamique des activités économiques des Conseils Départementaux fera renaître les marchés traditionnels dans chaque zone rurale et constitueront le sous-bassement de notre économie.

4. LE PARTENARIAT

Les prescriptions du Partenariat contenues dans les OMD seront respectées.

5. ROLE DETERMINANT DES ONG'S AU CONGO

La défaillance de notre Etat, Autorité Souveraine, dans la gestion de la vie de nos populations nécessite l'intervention des ONG's pour contribuer au respect des droits humains de nos populations. Les ONG's doivent participer à la formation de la culture du civisme dans la gestion de notre Patrimoine Commun. A cet effet, elles accompagnent les populations à la compréhension de l'exercice du pouvoir d'Etat et de ses obligations. Elles doivent être les actrices de la vie sociale pour l'émergence de la société civile pour un développement durable.

6. APERÇU DU PROGRAMME DE LA RELANCE DE L'ACTIVITE ECONOMIQUE

- Réhabilitation des voies de communication terrestres intérieures par la réactivation du cantonage et la réhabilitation des pistes agricoles en vue de l'approvisionnement des marchés qui seront créés dans les chefs-lieux des Districts et des Départements.
- Fixation des populations rurales en créant des emplois dans les zones rurales.
- Epanouissement de nos populations rurales par des activités culturelles et sportives.
- Décentralisation des services de l'Etat et mise en place de la Fonction Publique Territoriale.
- Activités des services de la Poste, des banques primaires et spécialisées dans chaque chef-lieu de District et de Département.

III - DE LA RESPONSABILITE DE L'ETAT³

Ce troisième volet complète les **FONDEMENTS** de *L'AUTRE POLITIQUE* pour développer notre Pays ; **FONDEMENTS** qui font qu'« *Ensemble, Construisons l'Avenir - nous le pouvons pour le Congo* » est en adéquation avec le « Chemin d'avenir » par la réhabilitation de notre Etat, Autorité Souveraine, pour aboutir au « Congo na biso », le NOUVEAU CONGO.

1. **L'ETAT** en tant que **AUTORITE SOUVERAINE** s'exerçant sur les populations installées sur l'ensemble d'un Territoire déterminé, dénommé Pays, est responsable de la vie de ces

³ La Rue meurt N°687 du mercredi 19 mai 2010 et internet <http://www.congo-sangha.com>

populations. A ce titre, **L'ETAT** a l'obligation de créer les conditions nécessaires pour satisfaire les besoins de ces populations.

2. La satisfaction de ces besoins dépend de la production des biens et services, résultat des activités des Entreprises, elles-mêmes fonction du travail de l'homme.
3. Notre œuvre sera donc bâtie par la force du travail et par voie de conséquence, les populations, en âge de travailler, installées dans notre Pays, doivent produire des biens et services aux fins de leurs revenus et des recettes publiques.
4. Ces revenus, recettes publiques et l'aide extérieure multiforme permettront la satisfaction des besoins socio-économiques de notre Pays.
5. Pour concrétiser cette stratégie, des Entreprises petites, moyennes et grandes doivent être réhabilitées, créées et développées.
6. La production alimentaire aux fins de substituer son importation et atteindre l'objectif du Millénaire du Développement y relatif ; les Entreprises intervenant dans les secteurs de base seront priorisées.
7. L'espace du champ d'actions sera le District où l'Administration Territoriale Publique, les services de santé, l'enseignement, l'habitat, l'eau, l'électricité, l'entretien routier, les PTT, les banques, les marchés d'intérêts départementaux seront présents.
8. Le Commerce Intérieur sera développé par les échanges inter-départementaux et l'amélioration des voies de communication terrestres et fluviales.
9. Les Exportations seront développées pour payer nos Importations.
10. Les Investissements publics seront la rampe de lancement du secteur privé qui constituera des Entreprises capables d'offrir des prestations à la hauteur de la demande des biens et services dans notre Pays.

Pour atteindre ces objectifs, une gestion adéquate de nos Finances Publiques et une politique volontariste de création des Entreprises Publiques, qui seront mises en **GERANCE**, constituent la stratégie fondamentale de nos Perspectives.

Fait et scellé à Brazzaville, le 23 Mai 2010



BOUKADIA

Le Président Modeste BOUKADIA